

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 février 2022

Rapport au Parlement fédéral : Centralisation des achats fédéraux - Évaluation de la politique publique à travers la mise en place du nouveau modèle commun de coopération

La Cour des comptes a analysé la définition, le suivi et l'évaluation de la politique fédérale de centralisation des achats. Elle a examiné l'organisation mise en place pour favoriser la réalisation de ces objectifs ainsi que la qualité de fonctionnement du modèle de coopération pratiqué depuis 2018. Ainsi, une planification pluriannuelle des besoins doit dorénavant anticiper et consolider les besoins susceptibles d'être centralisés. La Cour des comptes a constaté que, trois ans après son lancement, la nouvelle politique de centralisation des achats peine à générer des résultats en termes d'efficacité (économies budgétaires) et d'efficience (diminution du nombre de procédures d'achat individuelles et de l'effectif d'acheteurs fédéraux).

Si la nouvelle politique a permis une centralisation croissante des achats fédéraux, la part des dépenses effectuées via les contrats communs dans l'ensemble des dépenses fédérales reste faible. Ainsi, les achats communs ont été estimés à 7,8 % des dépenses de l'administration fédérale en 2020 et à 10,1 % en 2021.

Selon la Cour des comptes, la centralisation se limite à réaliser des achats en commun, sans en mesurer l'incidence économique sur le budget de l'État fédéral. Si l'objectif de réaliser 40 % d'achats communs en 2023 a le mérite d'exister, il est difficile d'en assurer le suivi, faute de définition claire des achats fédéraux et des acteurs concernés.

La Cour des comptes recommande d'améliorer la qualité des objectifs, du suivi et de l'évaluation de la politique ainsi que de mieux définir les achats et les acteurs concernés par le modèle de coopération instauré par l'arrêté royal du 22 décembre 2017.

Concernant la mise en œuvre de la politique de centralisation, la Cour des comptes a constaté que la faiblesse de la planification pluriannuelle ainsi que des processus de collecte des besoins au sein des participants affecte l'efficacité du modèle de coopération. La mise en place du nouveau modèle de coopération n'a, par ailleurs, pas d'incidence directe et systématique sur la réduction des risques de non-respect de la législation. Ainsi, la Cour a relevé des lacunes dans la préparation, la passation et l'exécution des marchés communs analysés. Or, les marchés communs induisent un effet démultiplicateur, tant pour les bonnes pratiques que pour les lacunes. Le mode de fonctionnement actuel ne garantit donc pas une maîtrise optimale de la passation et de l'exécution du contrat commun.

Pour remédier à ces faiblesses, la Cour des comptes recommande d'attribuer au SPF Bosa le rôle d'organisation et de suivi de tous les contrats communs avec le soutien du réseau de

concertation stratégique des achats fédéraux (CSAF) et des réseaux de concertation tactique et opérationnelle des achats fédéraux (CTAO). Elle formule également des recommandations aux acteurs concernés afin d'améliorer la qualité de la planification pluriannuelle des besoins, l'interaction avec l'Inspection des finances et la gestion des délais. Afin de vérifier le respect de l'utilisation obligatoire des marchés communs et d'assurer une meilleure transparence, elle recommande également au SPF Bosa de publier la liste de tous les marchés publics (communs ou individuels) en cours d'exécution des participants actifs.

Dans leurs réponses au rapport de la Cour, la ministre de la Fonction publique et le SPF Bosa déclarent adhérer aux principaux constats et recommandations de l'audit.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « Centralisation des achats fédéraux - Évaluation de la politique publique à travers la mise en place du nouveau modèle commun de coopération », la synthèse et ce communiqué de presse sont disponibles sur www.courdescomptes.be.